Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr

BOCAGE BRESSUIRAIS

DECISION DE LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

Cession de bien mobilier
- Vente du véhicule poids lourd Renault Type RVI 6X2 immatriculé DL-473-LG

Décision D-2026-318

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10 relatifs au régime de délégation du Président ;
- **Vu** l'arrêté A-2026-18 de la Présidente portant délégation de fonction et de signature à M. Yves CHOUTEAU, 2ème Vice-Président, en charge de la prévention et de la gestion des déchets ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2026-201 du Conseil communautaire du 14/04/2026 par laquelle le Conseil a donné délégation au Président de prendre toute « décision de cession de biens meubles » ;
- **Considérant** la mise en vente du véhicule RENAULT TYPE RVI 6X2 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : de céder le véhicule RENAULT TYPE RVI 6X2 immatriculé DL-473-LG (n° inventaire 2021-410-0019) à la société SARL GARAGE VRIGNAULT – Boulevard de Nantes 79300 BRESSUIRE.

ARTICLE 2 : La cession est effectuée pour un montant de 11 000 € HT / 13 200 € TTC (TVA à 20 %).

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, à Monsieur le Trésorier et à l'acquéreur.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 29/10/2026

Le vice-Président,
Monsieur Yves CHOUTEAU

Communauté d'Agglo. DU BOCAGE BRESSUIRAIS

Transmis en préfecture le 12 NOV. 2026

Notifié ou publié le 12 NOV. 2026

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.